

FICHE D'EXPERTISE DE COMPTE  
RENDU D'OBSERVATION

--00--

76900077

OBSERVATION EXPERTISEE PAR LES DEUX PERSONNES SUIVANTES :

- (1) ..... *E* .....  
 (2) ... *J* ... .. *R* .....

APRES EXPERTISE CETTE OBSERVATION A ETE CLASSEE :

(METTRE UNE CROIX EN FACE DE LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE)

|  | PAR<br>(1) | PAR<br>(2) |
|--|------------|------------|
| (A) PHENOMENE COMPLETEMENT IDENTIFIE   |            |            |
| (B) PHENOMENE PROBABLEMENT ASSIMILABLE<br>A UN PHENOMENE CONNU                                       |            | X          |
| (C) PHENOMENE NON IDENTIFIE MAIS LE<br>COMPTE RENDU EST DE PEU D'INTERET                             | X          |            |
| (D) PHENOMENE NON IDENTIFIE ET COMPTE<br>RENDU D'UN INTERET SUFFISANT POUR UNE<br>ANALYSE ULTERIEURE |            |            |

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT DE L'OBSERVATION

PAR L'EXPERT (1) *commissaire bizane*  
 la non identification n'est due  
 qu'à un incident administratif.

PAR L'EXPERT (2) *J.R. est effectivement respectable*  
 que l'expertise des deux derniers  
 n'ait pu avoir lieu. Le refus de  
 main d'œuvre est surprenant.

FICHE D'EXPERTISE DE COMPTE  
RENDU D'OBSERVATION

72305990

--00--

OBSERVATION EXPERTISEE PAR LES DEUX PERSONNES SUIVANTES :

- (1) ... P. J ..... (28 Dec 78) .....  
(2) .....

APRES EXPERTISE CETTE OBSERVATION A ETE CLASSEE :

(METTRE UNE CROIX EN FACE DE LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE)

- (A) PHENOMENE COMPLETEMENT IDENTIFIE .....  
(B) PHENOMENE PROBABLEMENT ASSIMILABLE  
A UN PHENOMENE CONNU .....  
(C) PHENOMENE NON IDENTIFIE MAIS LE  
COMPTE RENDU EST DE PEU D'INTERET .....  
(D) PHENOMENE NON IDENTIFIE ET COMPTE  
RENDU D'UN INTERET SUFFISANT POUR UNE  
ANALYSE ULTERIEURE .....

| PAR<br>(1) | PAR<br>(2) |
|------------|------------|
|            |            |
|            |            |
| X          |            |
|            |            |

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT DE L'OBSERVATION

PAR L'EXPERT (1) .....

Voici s'il est possible qu'une charge de  
TNT ou une torpille peu profonde en  
tel phénomène .....

PAR L'EXPERT (2) .....

.....  
.....  
.....  
.....

GROUPEMENT  
 DE  
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~  
 DE  
 UNITE  
 RECHERCHES  
 P.V. N° I51/03 / 19.76

# BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

*Ne pas transmettre  
aux C.A.R.S.*

OBJET DE LA PROCÉDURE M G

- Renseignements Administratifs.
- Découverte de deux demi-sphères en métal de provenance non identifiée.

ENQUÊTE

|                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | PRÉLIMINAIRE         |
| <input type="checkbox"/> | FLAGRANT DÉLIT       |
| <input type="checkbox"/> | COMMISSION ROGATOIRE |

AUTRE  Rgts Administratifs

| NUMÉRO D'ORDRE | DÉSIGNATION DES PIÈCES  |
|----------------|---|
| 1              | - Procès-Verbal de renseignements Administratifs de la Brigade de |
| 2              | - Dossier photographique comprenant six (6) photographies.        |

*76400077  
24 MARS 76*

**COUPE**

**CODÉ**

S/DIRECTION de la GENDARMERIE  
 COURRIER ARRIVÉE  
 N 013231 E 20 AVR 76  
 DESTINATAIRE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)

NOMBRE D'EXEMPLAIRES 2

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A

Monsieur le Préfet de la Région  
 Commandant Supérieur des Forces Armées aux  
 à  
 Monsieur le Ministre de la Défense, Direction de la  
 Gendarmerie et Justice Militaire à

DESTINATAIRES

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:

12 AVR. 1976

DATE, SIGNATURE, CACHET

Le Lieutenant Colonel A  
 Commandant le Groupement de Gendarmerie  
 de la

23 AVRIL 1976

GROUPEMENT  
 de  
 COMPAGNIE **SOUSSIGNÉS**  
 de  
 UNITÉ  
**Brigade de**  
 PROCÈS VERBAL N° **151** / 1976  
 ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

de Renseignements

Administratifs

PIÈCE N° 1 **1**

1  
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

**OBJET** : découverte d'engin non identifié.

NOUS SOUSSIGNÉS **B**, **R**, Adjudant-Chef - **B**, **M**, Gendarme; **D**, **M**, Gendarme

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE **24 mars 1976** A **12 HEURE(S)**, sommes avisés téléphoniquement par monsieur **H G**, gérant du restaurant le **B** à **C**, que deux sphères de couleur brillante et d'un diamètre approximatif d'un mètre venaient d'être découvertes sur la plage de la feuillère.

Nous nous sommes immédiatement transportés sur les lieux où nous sommes arrivés à **12 heures 30**.

Nous avons alors constaté qu'il s'agissait effectivement de deux sphères brillantes, sans indication apparente, enterrées dans le sable assez profondément à la limite de la vague déferlante et partiellement couvertes par les eaux de mer. Elles sont distantes, l'une d'elle de **14 mètres**. Un revêtement métallique recouvre ces deux sphères. Ce revêtement semble être en métal léger et résistant, d'une épaisseur approximative de **5 dixièmes de millimètre**. Sur l'une de ces sphères, le revêtement semble avoir fondu, laissant apparaître un autre métal plus dur et plus résistant, ne se rayant pas avec la pointe d'un couteau.

Nous avons avisé de ces faits notre commandant de Compagnie qui nous a prescrit de poursuivre l'enquête.

Nous avons exercé une surveillance des lieux jusqu'à la tombée de la nuit.

Les lieux se situent sur la plage du restaurant le **B** à proximité de la

Le **25 mars 1976** à **6 heures 30**, nous nous sommes transportés à nouveau sur les lieux afin de poursuivre notre enquête.

Les engins ont été dégagés par nos soins et remontés sur la plage. Il s'agissait en réalité de deux demi-sphères appartenant au même engin et s'adaptant parfaitement l'une dans l'autre. Elles semblent avoir été soudées entre elle par une matière spéciale ressemblant à du **plastic**.

A **10 heures**, le même jour, le maire de **C** est arrivé et les lieux et a fait enlever, malgré notre interdiction, les deux engins.

Ces deux engins devaient être ramenés à notre Brigade pour nettoyage et identification éventuelle.

Nous sommes intervenus auprès du maire qui a refusé de nous remettre ces engins déclarant que c'était propriété de la commune et les a exposés sur la place de la mai

En conséquence, aucun élément susceptible de permettre l'identification de ces deux demi-sphères n'a pu être recueilli.

Fait et clos le **25 mars 1976**.

l'Adjudant-Chef **B**

Le Gendarme **B**

le Gendarme **D**

| INDEXATION DU DESTINATAIRE |   | NOM  |
|----------------------------|---|--|
| I                          |   | Monsieur le Préfet de la Région              |
| 2                          |   | M. le Procureur de la République à           |
| I                          |   | Général Cdt Supérieur des Forces Armées aux  |
| X                          | 2 | M. le Ministre de la Défense Direction de la |
| I                          |   | Gendarmerie et justice militaire à           |
|                            |   | ARCHIVE COMMUNIQUÉE AU Cdt. de Compagnie     |

| VU ET TRANSMIS (DATE, NOM, FONCTION)                                    |
|---|
| LE <b>12 AVR. 1976</b>  |
| Le Lieutenant-Colonel <b>A</b><br>Commandant le <b>B</b> de Gendarmerie |
| SIGNATURE ET CACHET   |

LEGIION DES

-o- GENDARMERIE NATIONALE -o-  
-\*\*\*-\*\*\*-\*\*\*-\*\*\*-\*\*\*-\*\*\*-\*\*\*-

-----  
GROUPEMENT DE LA

-----  
COMPAGNIE DE

-----  
BRIGADE DE RECHERCHES

-----  
DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE  
-----

PIECE N° 2

AFFAIRE : Découverte de deux demi-sphères en métal,  
de provenance non déterminée .

REFERENCE /

- Procédure N° 151 du 24 MARS 1976, de la Brigade de  
de
- Dossier comprenant six photographies .

Le Gendarme M J  
Officier de Police Judiciaire .





PHOTOGRAPHIE N° 1

PLAN DE SITUATION

X = Indication du  
lieu de découverte .

PHOTOGRAPHIE N° 2

Vue d'un des deux objets  
non identifiés .





PHOTOGRAPHIE N° 3

Vue des deux demi -  
sphères sorties de  
l'eau .

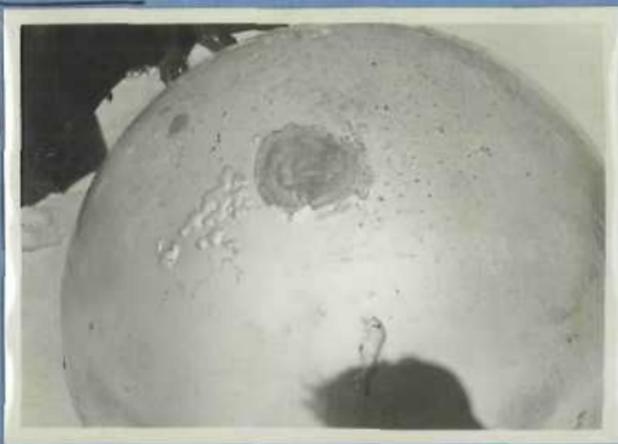
( mâle et femelle )



PHOTOGRAPHIE N° 4

N° H 476 A C

Froissé sur l'une des  
demi-sphères .



PHOTOGRAPHIE N° 5

Vue de traces de décoll-  
lement de peinture sur  
l'une des demi-sphères .

PHOTOGRAPHIE N° 6

Vue intérieur d'une  
demi-sphère .

$\phi = 1 \text{ m } 05$

Épaisseur : 15 mm .

